

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME / ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION ALLEGEE N°1

Par arrêté n°49-2018 du 21 septembre 2018, le maire d'AUBIGNOSC a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision allégée n°1 (dossier « Crouzourets ») du Plan Local d'Urbanisme.

Le Président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Michel BOUZON, en qualité de Commissaire Enquêteur par décision du 07 septembre 2018.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du : **mercredi 17 OCTOBRE au mercredi 21 NOVEMBRE 2018 inclus** soit pendant 36 jours consécutifs. Le dossier d'enquête publique pourra être consulté en mairie les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 08h30 à 12h00 ainsi que les mardis et jeudis de 14h à 18h00 ; Il sera également consultable et téléchargeable le site web : <https://aubignosc04.fr>

--- le dossier d'enquête publique comprend :

- ✓ **Le dossier d'Arrêt**
- ✓ **Le bilan de la concertation**
- ✓ **La délibération d'arrêt**
- ✓ **Le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint (en date du 14 septembre 2018) et les avis reçus par mail ou par courrier.**
- ✓ **L'avis de l'autorité environnementale (DREAL PACA)**
- ✓ **L'avis de la CDPENAF (en date du 20 septembre 2018)**

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public les :

- ✓ **Le mercredi 17 octobre 2018, de 08h30 à 12h00**
- ✓ **le mardi 30 octobre 2018, de 14h30 à 18h30**
- ✓ **le mercredi 21 novembre 2018, de 08h30 à 12h00**

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être soit consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie soit adressées en mairie au Commissaire Enquêteur soit transmises par mail à l'adresse : plu-aubignosc@orange.fr

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur transmis au Maire dans le mois suivant la clôture de l'enquête pourront être consultés à la mairie pendant une année.

A l'issue, le projet de révision allégée du Plan Local d'urbanisme sera approuvé par le Conseil municipal. Des informations complémentaires relatives au P.L.U. peuvent être demandées auprès du maire d'AUBIGNOSC. Téléphone : 04 92 62 41 94, mairie.aubignosc@wanadoo.fr

Le présent avis sera publié dans deux journaux d'annonces légales (la Provence et « les petites affiches des AHP ») et sur le site internet <https://aubignosc04.fr>

Le maire - René AVINENS.

Aubignosc, le 24 septembre 2018